

**VILLE DE  
RIORGES**

N° 5\_6

OBJET :

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 8 FEVRIER 2018 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 12 février 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 24 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Roland DEVIS, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :*

Rémy MUCYO, *conseiller municipal*.

*Secrétaire élu pour la durée de la session :* Chantal LACOUR

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Roland DEVIS Christian SEON Blandine LATHUILIERE Elodie PINSARD-BARROCAL	Bernard JAYOL Eric MICHAUD Martine SCHMÜCK Chantal LACOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

5 élus absents sans pouvoir : Rémy MUCYO, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, Florence COLOMB

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE**

**DISPOSITIF ZICONORD  
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT,  
ROANNAIS AGGLOMERATION,  
LES VILLES DE RIORGES, ROANNE ET MABLY  
APPROBATION D'UN AVENANT**

Michelle BOUCHET, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

"A la suite de la création du Conservatoire à rayonnement intercommunal et sa volonté d'intégrer à nouveau le dispositif d'accompagnement des groupes amateurs "Ziconord", le Département a proposé aux quatre partenaires, une nouvelle convention actualisée, approuvée par le conseil municipal lors de sa séance du 16 novembre 2017.

La convention a pour objet de préciser le fonctionnement, les rôles de chacun et les conditions d'attribution d'une subvention de la part du Département, des villes de Mably et de Roanne au profit de la ville de Riorges pour la coordination du dispositif "Ziconord". Le Conservatoire participe au projet en mettant à disposition ses locaux et des heures d'intervenants.

Comme stipulé dans la convention, un avenant est rédigé chaque année pendant la durée du conventionnement, permettant de détailler la participation financière de chacun des partenaires.

Les villes de Mably et de Roanne s'engagent à verser à la ville de Riorges, la somme de 1 000 €, le Département s'engage de son côté à lui verser la somme de 6 000 € pour la gestion administrative et budgétaire du dispositif, sur demande de subvention spécifique de la part de la ville de Riorges au Département."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'avenant à la convention pour l'année 2018, dont le projet est joint à la présente délibération ;
2. autorise le maire à le signer.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 12 février 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

